

(CARA'MAG')

HIVER 2018

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE - N° 34



Développement et attractivité

*Un plan d'action
pour transformer l'économie locale*

Quatre filières d'avenir pour diversifier l'économie locale

Le projet économique de territoire prévoit une cinquantaine d'actions pour moderniser et faire monter en gamme les entreprises locales.



Entreprise Mulo à la Tremblade

Pour éviter la dispersion des moyens accordés au développement économique, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a fait le choix de soutenir en priorité les entreprises d'un nombre limité de filières d'activités au fort potentiel de développement.

1. **L'économie circulaire**, c'est-à-dire la réutilisation de matériaux rejetés par d'autres activités pour la production de nouveaux biens, apparaît comme une filière d'avenir, déjà soutenue par l'État et la Région Nouvelle Aquitaine. Notre territoire produit en effet un volume important de déchets de bois, susceptibles d'alimenter une filière bois-énergie par une transformation en granulats. Si l'**étude de faisabilité** lancée par la CARA est concluante, l'Agglomération pourrait soutenir l'implantation de **recycleries** et d'une **unité de transformation du bois**.

2. **L'économie du bien-vivre**. La démographie locale, caractérisée par une surreprésentation des seniors et un vieillissement croissant de la population, fait naître des besoins en produits et services pour le maintien à domicile, le confort, la mobilité, la sécurité et l'accroissement du bien-être à tous les âges. Pour y répondre, la CARA s'est engagée dans le soutien à l'innovation en matière de domotique, d'adaptation des logements, de loisirs ou encore de transports.

3. Les objectifs de montée de gamme et de diversification de l'économie locale nécessitent également de soutenir l'essor du **service aux entreprises**



Surfilm à Médias

et de **l'économie numérique**, aujourd'hui embryonnaires. « Ces secteurs du tertiaire supérieur peuvent apporter aux entreprises existantes des compétences clés pour innover, former les salariés, prospecter de nouveaux marchés ou s'ouvrir à l'international », souligne Xavier Pasteau, responsable du service développement économique de la CARA. Pour les accompagner, la CARA prévoit de **créer des lieux adaptés à leur mode de travail** (espaces de co-working), notamment au sein de la Maison des Entreprises qui verra le jour rue de l'Électricité à Royan. Financé par la CARA, cet équipement économique réunira tous les acteurs de l'appui aux entreprises et les porteurs de projet entrepreneurial.

4. Le territoire de la CARA est d'ores et déjà investi par le secteur des **industries de la création et de la culture** (ICC), qui compte près de 700 opérateurs économiques recensés (compagnies et créateurs d'art, graphistes et professionnels de l'image, prestataires techniques, producteurs, diffuseurs, lieux d'enseignement artistique, etc.). Sur ce terrain favorable, la **création d'un cluster créatif et culturel** (pôle de compétitivité) est envisagée pour aider les entrepreneurs à se structurer en filière professionnelle, source d'attractivité, de création de richesse et d'emplois.

Renforcement des liens avec la métropole bordelaise, création d'un réseau d'ambassadeurs, marketing territorial... Au total, ce sont 52 fiches-actions qui composent le projet économique. « Nous prévoyons d'évaluer l'avancée des actions tous les trois ans », explique Pascal Ferchaud. Certaines

d'entre elles sont aujourd'hui à l'arrêt ; certaines poursuivent leur route et d'autres ont déjà abouti. Même si quelques sujets ne relèvent pas de la CARA, l'agglomération entend accompagner et coordonner l'ensemble de la démarche. L'objectif est ambitieux, mais atteignable. »

➤ Vous pouvez consulter l'intégralité du projet économique de territoire sur le site de la CARA : www.agglo-royan.fr/entreprendre



Crea à Saint-Georges-de-Didonne



Thierry Bonnin, éleveur à Saint-Augustin

UN MILLION D'EUROS SUR CINQ ANS

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le versement d'aides économiques aux entreprises est une compétence exclusive des conseils régionaux. À la faveur d'une convention signée cet automne avec la Région Nouvelle Aquitaine, la CARA est toutefois autorisée à développer son propre dispositif d'aides locales, « pour faire grandir, adapter ou monter en gamme nos entreprises », résume Xavier Pasteau, responsable du service développement économique de la CARA.

Six axes. Ce dispositif est articulé autour de six axes : les aides à la création ou à la reprise d'entreprises ; les aides au conseil ; le soutien à l'investissement productif ; le soutien aux organismes concourant à la création ou à

la reprise d'entreprises (comme la Couveuse d'entreprises...) ; le soutien à la mise en place d'actions collectives et d'événementiels économiques et les aides à l'immobilier d'entreprise.

Un million d'euros y seront consacrés au cours des cinq prochaines années, dont 235 000 € en 2018. De l'agriculture aux services, tous les champs de l'économie sont concernés. « Les élus ont souhaité accroître l'efficacité des aides versées en les ciblant en priorité sur les filières définies dans le projet économique de territoire, le commerce de centre-ville, les projets créant beaucoup d'emplois ou favorisant l'innovation et la montée en gamme de l'économie », précise Xavier Pasteau.

Chèques conseil. Parmi les aides proposées, la CARA va développer les « chèques conseil », pour inciter les entreprises à se poser des questions et à y répondre pour renforcer leur développement. « Certaines voudraient par exemple prospecter de nouveaux marchés ou aller à l'international mais ne savent comment s'y prendre, indique Xavier Pasteau. Ce nouvel outil pourra les y aider. » Certains dispositifs proposés par la CARA pourront être complétés par des fonds européens Leader.

Renseignements auprès du service développement économique de la CARA au 05 46 22 19 19.